

## RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

**Objet : Mises à disposition gratuites et exceptionnelles d'équipements sportifs à l'ADAPEI et à l'association « Le rêve des Lucioles »**

**Rapporteur : Jacques BLANCHIN**

Dans son plan de mandat, la municipalité soucieuse de répondre aux attentes de l'ensemble des Tassilunois avait souhaité mettre l'accent sur la politique handicap. Il s'agit entre autres de :

- Favoriser la rencontre entre personnes porteuses de handicap ;
- Soutenir les associations impliquées dans l'aide qu'elles apportent aux personnes porteuses de handicap.

L'association ADAPEI 69 et l'association « Le rêve des Lucioles » formulent des demandes de mises à disposition gratuites et exceptionnelles d'équipements sportifs exposées ci-dessous :

### **1. Association ADAPEI 69**

L'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI 69), domiciliée à Lyon, sollicite la mise à disposition du gymnase des Genêtiers pour l'organisation de sa 27ème soirée choucroute qui aura lieu le samedi 28 octobre 2017. Engagée depuis 27 ans dans l'accueil de cette fête familiale, la Ville reste attachée à son maintien sur la commune et à partager avec les professionnels et les familles ce moment privilégié. La gratuité du site est assortie d'un partenariat dans la communication auprès des participants. Cette festivité nécessite la mobilisation du gymnase durant trois jours, soit 48 heures d'occupation au total, comprenant l'installation et la désinstallation de l'aménagement de la salle. L'événement devrait accueillir plus de 800 personnes.

Le montant sans exonération de cette location est estimé à 672 € (14 €/heure x 48 heures).

### **2. Association « Le rêve des Lucioles »**

L'association « Le rêve des Lucioles », domiciliée à Craponne, agit contre le neuroblastome et les cancers pédiatriques et vise à améliorer la vie des enfants lors de leur hospitalisation. Elle a sollicité la mise à disposition du stade Dubot pour un tournoi de football qu'elle organise annuellement et qui a eu lieu le samedi 17 juin 2017. Une vingtaine d'équipes de football sont accueillies sur le terrain d'honneur et le petit terrain synthétique. Le but de cette journée est de lever des fonds en faveur de la lutte contre le cancer pédiatrique.

Le montant sans exonération de cette location s'élève à 180 € (6 €/heure x 15 heures pour deux équipements).

**En ce sens, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation réunie le 7 septembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir valider les mises à disposition gratuites et exceptionnelles d'équipements sportifs au bénéfice de l'ADAPEI 69 et de l'association « Le rêve des Lucioles ».**

**RAPPORT**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017**

**Objet : Adhésions à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) pour le jumelage et à l'association « Textes-à-dire » pour des lectures-spectacles**

**Rapporteur : Guillaume GIRAUD**

La Ville de Tassin la Demi-Lune a inscrit dans son plan de mandat un projet de jumelage. Celui-ci est une fenêtre ouverte vers l'extérieur qui favorisera les échanges culturels et sportifs au sens large. Il prend forme et nécessite d'intégrer un lieu de réflexion et d'échange, un réseau et une structure d'appui : l'AFCCRE. Un autre réseau, celui des professionnels des bibliothèques en Auvergne-Rhône-Alpes, facilite l'accès à des lectures-spectacles.

**1. Adhésion à l'AFCCRE pour le jumelage**

Dans le cadre de la mise en place du jumelage de la Ville de Tassin la Demi-Lune, il est proposé d'adhérer à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

L'AFCCRE est une association nationale, créée en 1951, à l'origine du mouvement des jumelages en Europe. L'AFCCRE a diversifié ses actions pour couvrir l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises.

L'AFCCRE compte aujourd'hui près de 1 300 collectivités territoriales, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes. Elle est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation européenne, qui rassemble plus de 150 000 collectivités territoriales en Europe.

Deux des missions de l'AFCCRE peuvent intéresser la Ville dans le cadre de la mise en place du jumelage :

- Développer les échanges et les partenariats :

Depuis sa création, elle anime le mouvement des jumelages européens en France et soutient les collectivités locales dans leur engagement en faveur de l'Europe du citoyen. Elle assure en France le suivi du programme de promotion de la citoyenneté européenne active, conseille les communes membres pour la préparation de leurs projets européens et leurs recherches de financements.

- Former les élus et cadres territoriaux :

L'AFCCRE répond aux besoins spécifiques de formation exprimés par ses membres. L'AFCCRE intervient à la demande de nombreuses délégations régionales du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et des Écoles nationales d'application des cadres territoriaux (ENACT). Elle bénéficie, depuis 1992, de l'agrément du Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus.

#### Frais d'adhésion

Les collectivités territoriales membres de l'AFCCRE acquittent une cotisation annuelle, calculée au prorata de leur population et selon un barème fixé par le comité directeur de l'association. **Le montant de l'adhésion à l'AFCCRE pour Tassin la Demi-Lune serait de 1 170€ environ** (forfait de 330€ + (Taux par habitant de 0,038€ x 22 145 habitants<sup>1</sup>)).

#### **2. Adhésion à l'association « Textes-à-dire » pour des lectures-spectacles**

« Textes-à-dire » est une association loi 1901 dont l'objet est de regrouper des bibliothèques publiques, afin de soutenir la création artistique régionale. Elle bénéficie d'une subvention de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Des compagnies théâtrales de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont un cahier des charges précis. Afin de présenter leur spectacle, elles doivent proposer une création, la produire, diffuser leur lecture spectacle issue d'œuvres littéraires, et accepter les accords de rémunération et de représentation.

A chaque saison, des compagnies se présentent au cours d'une audition. Pour être retenue, la lecture doit être choisie par trois bibliothèques minimum. Pour être candidate, la compagnie met en scène et présente - pour la première fois - sa création, dans le cadre du réseau "Textes à dire".

**La cotisation s'élève à un montant annuel de 55 €.**

La Médiathèque peut ainsi accéder à ces spectacles à un tarif négocié avec les compagnies, soit 530€ la représentation proposée habituellement à un tarif beaucoup plus élevé.

**En ce sens, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Animation réunie le 7 septembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil municipal de :**

- **Approuver les adhésions de la Ville de Tassin la Demi-Lune à l'AFCCRE pour le jumelage et à l'association « Textes-à-dire » pour des lectures-spectacles.**
- **Autoriser le versement de cotisations annuelles à ces associations.**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces adhésions.**

---

<sup>1</sup> Chiffres INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2014 entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017

**RAPPORT**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017**

**Objet : Tarifs complémentaires de petite restauration « avant spectacles » à l'Espace Culturel L'Atrium**

**Rapporteur : Guillaume GIRAUD**

Par une délibération en date du 31 mai 2017, le Conseil municipal a voté des tarifs pour l'offre exceptionnelle de petite restauration au bar de L'Atrium, à l'occasion des spectacles, comprenant :

Type de boisson	Saison 2017-2018
Sodas et boissons alcoolisées (ticket bleu)	<b>2,50 €</b>
Café, thé, eau, sirop et goûter (ticket rouge)	<b>1,50 €</b>

Pour la nouvelle saison culturelle, il est proposé de compléter cette offre, par une petite restauration sur place avant les spectacles. Cela permettra de partager un moment convivial et chaleureux dans un espace culturel, qui se veut un lieu ouvert, d'échange et de partage. Cette offre de petite restauration permettra aux spectateurs de passer plus facilement d'une activité professionnelle à une activité de loisirs, de réduire les déplacements en trouvant sur place de quoi se restaurer.

Ainsi, à l'occasion des spectacles étoilés, il pourra être proposé une formule plateau-repas et avant les autres spectacles une formule « apéritif gourmand ». Il est proposé de fixer les tarifs ainsi :

Type de restauration	Saison 2017-2018
Formule plateau repas (entrée + plat + dessert +1 boisson)	<b>20 € *</b>
Formule apéritif gourmand (amuse-bouches + 1 boisson)	<b>10€</b>

*Les tarifs sont donnés TTC en euros et appliqués à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour la saison 2017-2018.*

*\*Ce prix comprend le coût des plateaux repas, des installations, du ménage, des déchets à traiter, des lieux de stockage et du personnel en charge de la distribution.*

**En ce sens, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver les tarifs complémentaires de petite restauration « avant spectacles » à l'Espace Culturel L'Atrium, applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour la saison 2017/2018.**